

droits de la personne constituent effectivement une question qui intéresse la communauté internationale. Nous insistons pour que cette reconnaissance se traduise dans les faits. À la Conférence d'examen de Madrid, le Canada a adopté une position ferme sur la question des droits de la personne et notamment sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final concernant la liberté de mouvement. Nous avons également exigé que les progrès dans le domaine de la sécurité militaire aient comme contrepartie des progrès comparables dans le domaine humanitaire. Nous avons donc proposé une réunion d'experts qui soient chargés de discuter des droits de la personne dans le cadre du suivi de Madrid, car nous tenons vraiment à ce que le document final tienne compte de cette question.

Les principes radicalement différents qui gouvernent la vie dans les pays du bloc de l'Est expliquent d'ailleurs aussi bien les innombrables violations des droits de la personne qui s'y produisent que les nombreux problèmes de mise en oeuvre des accords relatifs aux droits de la personne sur le plan international. Aussi longtemps que se perpétuent ces violations et ces problèmes, la question des droits de la personne doit nécessairement figurer au nombre des problèmes critiques dans les relations Est-Ouest.

C'est pour des raisons analogues qu'il faut également aborder les droits de la personne dans le dialogue Nord-Sud. Par contre, l'idéologie ne joue par le même rôle dans les violations des droits de la personne que l'on constate dans les pays en voie de développement. Ces pays ont naturellement tendance à accorder plus d'importance aux droits économiques qu'aux libertés civiles et politiques traditionnelles de l'Occident. Si le Canada reconnaît bien que les besoins essentiels sont indispensables à une vie menée dans la dignité, il n'en croit pas moins que les droits de la personne forment un tout indivisible. Nous ne pouvons donc accepter que certains puissent être sacrifiés au profit de certains autres. Si les pays en voie de développement sont responsables au premier chef de leur propre développement, nous convenons que nous devons également engager des sommes et des ressources importantes pour faire éliminer les disparités et pour protéger les droits de la personne dans tous leur aspects.

Le Canada a joué pleinement sa part au chapitre du développement international. Nous avons également appuyé d'autres initiatives qui avaient pour but